DEPARTEMENT du Puy-de-Dôme

1.1

COMMUNE de

# SAULZET-LE-FROID



SCP DESCOEUR F et C Architecture et Aménagement du Territoire 49 rue des Salins 63000 Clermont Ferrand

Tel: 04.73.35.16.26. Fax: 04.73.34.26.65.

Mail: scp.descoeur@wanadoo.fr

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## RAPPORT DE PRESENTATION Tome 1 : Synthèse du Diagnostic

**PRESCRIPTION** 

Délibération du conseil municipal du 13 décembre 2014

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 13 mai 2017

**APPROBATION** 

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. .

2. .

3. .

4. ..

5. ...

3. ...

A.	PREAMBULE	7
В.	PRESENTATION DU TERRITOIRE	8
1		
2		
3	Articulation avec les documents supra communaux	. 10
C.	DEMOGRAPHIE	. 12
1		
2	Les perspectives de développement	. 12
D.	ECONOMIE	. 13
1		
2	Le tissu économique	. 13
3	La vocation touristique	. 13
E.	LA VOCATION AGRICOLE	. 14
F	EQUIPEMENTS ET SERVICES	
1		
2 3	• • •	
3 4	'	
5		
_		
G.	MOBILITE	. 17
Н.	DEVELOPPEMENT URBAIN	10
п. 1		
2		_
۱.	ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ET RECENTE	
1	p p q	
2 3	- p p0-	
4		
J.	HABITAT	
1		_
2 3		
Κ.	LES ESPACES NATURELS	
1	Les ZNIEFF	
2	20 3.00 0.0000 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	
3 4		
5	·	
6		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
L.	LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	
1 2		
3		
4		
5		
М.	LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE	
IVI. 1		
2		
3		
4		
5	•	
6	La pollution des sols	. 40
7		
8	Les énergies	. 41
N.	LES PAYSAGES	. 42
1	Les Monts Dore	. 42
2	Les Pays coupés des Volcans	. 43
Ο.	LES ORIENTATIONS GENERALES	. 44
•	Veiller à protéger les espaces agricoles et forestiers	
_	Prendre en compte les servitudes d'utilité publiques, les zonages naturels et le risque argile	

PLU

# Synthèse du Diagnostic communal

Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :

- 1° Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- 2° Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4;
- 3° Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.

Le présent document traduit la **synthèse** du Diagnostic communal et de l'Etat initial de l'environnement.

Le Diagnostic communal et l'état initial de l'environnement sont visibles en Annexes 1.4 et 1.5 du Rapport de Présentation dans leur version complète

**TOME I – Synthèse du Diagnostic** 

PLU

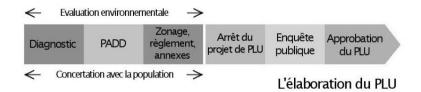
## A. PREAMBULE

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU. Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme précise le droit des sols pour l'intérêt général



### Les étapes du PLU



### L'évaluation environnementale

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs les PLU.

La présence de plusieurs sites Natura 2000 sur la commune de Saulzet-le-Froid induit une évaluation environnementale du projet de PLU.

Qu'est-ce qu'une Évaluation Environnementale?

- en tant que concept est une démarche d'intégration de l'environnement en rendant compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de toute initiative
- en tant que procédure est un cadre particulier pour formaliser l'exigence d'intégration de l'environnement dans la prise de décision.

L'évaluation environnementale n'est pas une étape, encore moins une formalité, elle se fait en continu et nourrit la conception même du plan.

### La prise en compte du Développement Durable

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.

### La prise en compte de la santé

### Une approche globale de la santé...

La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.

### La santé est l'affaire de tous...

La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et désirs de tous,... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Source : Agir pour un urbanisme favorable à la santé – 2014.

## B. PRESENTATION DU TERRITOIRE

## 1. Situation du territoire

La commune de Saulzet-le-Froid est située au Sud du département, dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest de Clermont-Ferrand,

Jusqu'en Mars 2015, Saulzet le Froid faisait partie du canton de Saint- Amand Tallende. Suite au redécoupage des cantons du département, elle est désormais rattachée au canton d'Orcines.

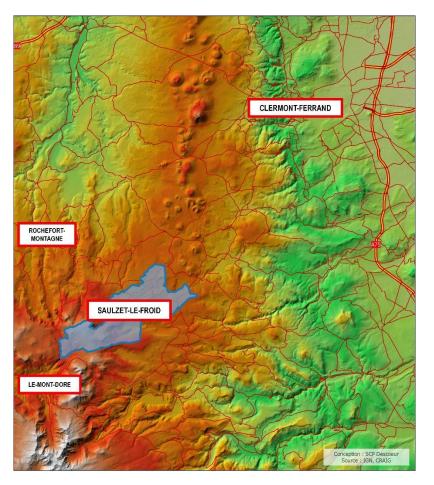
L'essentiel de l'activité est agricole avec en majorité la production de lait et la fabrication du fromage Saint-Nectaire.

L'activité touristique est de plus en plus présente. La commune comprend de nombreux hébergements touristiques et un centre pleine nature sur le village de Pessade.

La commune est composée de 5 hameaux s'ajoutant au bourg : Espinasse, La Martre, Pessade, Souverand et Zanières.

Les derniers chiffres du recensement (1er janvier 2017) annoncent une population en hausse par rapport au dernier recensement : 264 habitants pour une superficie de 28.21 km², soit une densité de 9.36 habitants / km².

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saulzetle-Froid adhère à MOND'ARVERNE COMMUNAUTE, fusion des communautés de communes Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier Communauté et des Cheires (arrêté préfectoral no 16-02734 du 1er décembre 2016).





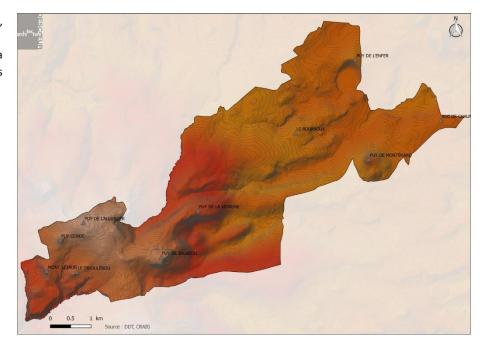
Le territoire de Mond'Arverne Communauté

## 2. Les éléments physiques composant le territoire

### a. Le relief

Saulzet-le-Froid est une commune vaste, s'étendant sur 2 821 ha.

Elle est située sur un plateau entre la chaîne des Puys au nord et les Monts Dore au Sud.

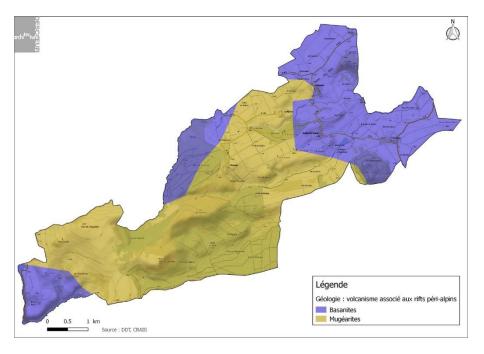


## b. La géologie (source BRGM)

L'ensemble de la commune de Saulzetle-Froid est couverte par des formations volcaniques.

On notera la présence d'une narse (marais tourbeux) à proximité du village d'Espinasse formée dans un maar.

La Narse d'Espinasse et le puy de l'Enfer constituent, sur le plan géologique, un site exceptionnel. Certaines espèces végétales, comme la Ligulaire de Sibérie qui colore de jaune toute la narse en août, font partie des plantes fossiles encore existantes et sont les héritières de l'époque glacière au cours de laquelle s'est formé le site. Cette végétation fait d'ailleurs l'objet d'une protection toute particulière.



## 3. Articulation avec les documents supra communaux

Le document du PLU doit prendre en compte un certain nombre de grandes directives à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale).

### a. La commune est en Loi Montagne

La commune est concernée par la Loi Montagne, relative à la protection des parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1000 ha sur une distance de 300 m. Plusieurs pièces d'eau présentes sur cette commune sont protégées au titre de la Loi Montagne.

Loi Montagne: Protection des parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1000 ha sur une distance de 300 m.

Dans ce contexte, sont interdits :

- Toutes constructions, installations et routes nouvelles
- Toutes extractions et tous affouillements

L'étang situé au Sud-Est de Souverand est concerné par la Loi Montagne, ainsi que le lac du Guéry à l'extrême Ouest.



### b. Les documents supra-communaux

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue, arrêté le 7 juillet 2015.
- Le Schéma régional de gestion sylvicole de l'Auvergne, approuvé en avril 2005

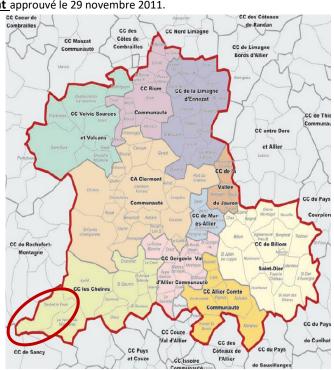
### Le Schéma Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont approuvé le 29 novembre 2011.

La commune de Saulzet-le-Froid appartient aux territoires périurbains et constitue un bourg qui participe à l'accueil de nouveaux habitants par un développement durable et maîtrisé au regard de l'urbanisation existante.

L'avenir économique de ces territoires repose sur le maintien et la valorisation d'une agriculture diversifiée (céréaliculture, élevage, sylviculture, circuits courts), d'un tissu local de TPE et d'un tourisme axé sur le patrimoine tant naturel que bâti.

Afin de réaliser un juste équilibre entre optimisation du foncier et cadre de vie agréable, les orientations du SCoT pour ce secteur sont les suivantes :

→ Permettre un accueil de nouvelles populations, prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante en favorisant les opérations de renouvellement urbain, l'urbanisation des « dents creuses » et des opérations en greffe de bourg. L'urbanisation doit tendre à diversifier l'offre d'habitat (formes urbaines, économie d'espace et d'énergie) afin de favoriser une meilleure mixité sociale, urbaine et



intergénérationnelle et répondre à des contraintes environnementales croissantes ;

→ Limiter l'urbanisation le long des voies afin de respecter des ruptures paysagères entre les bourgs et préserver les silhouettes de leurs noyaux traditionnels ;

PLU

→ Maintenir des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les bourgs et accueillir des zones d'activités communautaires d'intérêt local, dès lors qu'une implantation en dehors d'un pôle de vie est justifiée ;

Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers comme « trame verte » du territoire et valoriser les grands espaces paysagers, notamment ceux compris dans les Parcs Naturels Régionaux

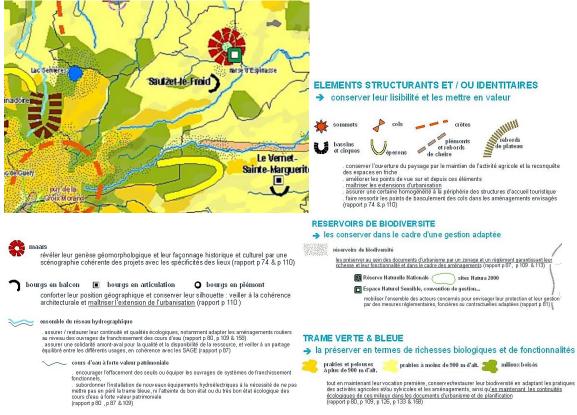
### Le PLH (Programme Local de l'Habitat)

Le PLH des Cheires 2009-2015 a été approuvé le 29 juin 2009, modifié en 2013, et prorogé pour 2 ans à compter du 29 juin 2015, en attente du nouveau PLH prescrit le 16 mars 2015. Il a une durée de 6 ans

- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, arrêté le 18 novembre 2009.
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, arrêté le 1er décembre 2009.
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier aval, approuvé le 13 novembre 2015
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sioule (petite partie au Nord-Ouest du territoire), approuvé le 05/02/2014.
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Dordogne Amont (petite partie à l'Ouest du territoire)

### Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)

Une nouvelle Charte a été réalisée pour 2013-2024.



Extrait du Plan de la Charte des PNR 2013-2024 – Zoom sur la commune de Saulzet-le-Froid

La commune ne possède pas de document d'urbanisme. Le RNU est appliqué.

## C. DEMOGRAPHIE

## 1. Le diagnostic démographique

#### Une croissance timide mais régulière

La commune de Saulzet-le-Froid s'inscrit dans le territoire Insee SUD AGGLO où plus de la moitié de la croissance démographique dépend de la population venant de l'agglomération clermontoise.

La commune présente une croissance timide sur les 20 dernières années, mais régulière, sous l'effet cette fois de l'attraction de l'agglomération clermontoise.

Les derniers chiffres Insee donnent 264 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

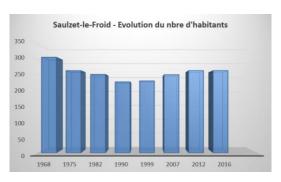
## Une population relativement équilibrée et une croissance essentiellement d'origine migratoire

Le desserrement des ménages a débuté dès 1982, pour chuter inexorablement chaque année passant de 3.2 personnes par ménage en 1968 à 2.2 en 2013.

Il est probable que le desserrement des ménages va se poursuivre.

Si l'on suit les tendances actuelles (- 0.2 points sur 15 ans - 1998-2013-), l'hypothèse d'une baisse de 0.2 point sur les 15 prochaines années peut être retenue.

D'ici 2032, le nombre moyen de personnes/ménage pourrait donc être de 2.







## Les perspectives de développement

Les projections sur la commune de Saulzet-le-Froid se portent sur la période 2017 – 2032.

- Scénario 1 Une croissance comparable aux dernières années (1 %/an) : 306 habitants en 2032(+42 hab).
- Scénario 2 Une évolution basée sur la croissance attendue dans le territoire de Sud agglo (+ 1,1): 311 habitants en 2032 (+47 hab.).

### **ENJEUX**

La commune devra continuer à accueillir de nouvelles populations afin de maintenir une mixité générationnelle. La proximité de la commune par rapport au bassin de vie et d'emploi de Clermont devrait contribuer à maintenir une population stable. Tout l'enjeu pour la commune est de savoir **réguler sa population** afin de pouvoir continuer à accueillir sans excès pour les équipements publics, et les terres agricoles. Engager une réflexion sur les limites urbaines actuelles.

### ORIENTATIONS / Pistes de réflexion pour le PLU

- Maintenir les populations en place
- Fixer une ambition démographique et une disponibilité foncière raisonnable
- Atteindre une diversité sociale et générationnelle.

Ces orientations induisent des besoins, en termes d'habitat, de services et équipements, notamment concernant les personnes âgées, ...et vont générer une croissance de la mobilité.

## D. ECONOMIE

## 1. L'Emploi

Un nombre d'emplois sur la commune en progression.

Un taux d'activité en progression.

Un taux de chômage et un nombre d'inactifs en forte augmentation.

64.3% des actifs travaillent en dehors de la commune. Ce taux est en augmentation depuis 2008.

## 2. Le tissu économique

Le SCoT du Grand Clermont ne prévoit pas l'implantation de zone d'activités économique dans la commune.

Selon l'INSEE, la commune de Saulzet-le-Froid compte 14 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2015 principalement dans le domaine du commerce de l'hébergement et de la restauration. Pour 40% d'entes elles, ce sont des entreprises implantées depuis plus de 6 ans sur le territoire.

La commune compte 12 postes salariés au 31 décembre 2014, dont 6 concernent l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

### 3. La vocation touristique

De par sa situation, la commune de Saulzet-le-Froid bénéficie de divers atouts paysagers (paysage de la chaîne des puys, du Sancy, la narse d'Espinasse, le lac du Guéry à proximité...).

De nombreuses propositions d'hébergement, de restauration et d'activités sont proposées sur la commune (pêche sur glace au lac du Guéry, Centre Pessade Pleine nature », site déddié aux activités de pleine nature, la Narse d'Espinasse...)

### **ENJEUX**

- Le maintien des activités et entreprises existantes.
- Le renforcement de la vocation économique
- Pôle touristique à renforcer
- Le cadre de vie.
- Des trajets domicile/travail très nombreux

- Maitrise de la démographie
- Maintenir et développer les équipements économiques locaux.
- Préserver les espaces naturels et paysagers.
- Mettre en valeur les éléments urbains, architecturaux et patrimoniaux.
- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques.

## E. LA VOCATION AGRICOLE

La commune de Saulzet-le-Froid est située dans la petite région agricole des Dômes

- La surface agricole utilisée est de 1 678 ha. Elle est en augmentation depuis 1988.
- Les producteurs situés sur la commune peuvent produire les produits labélisés Cantal, saint Nectaire, Veau du Limousin, Volailles d'Auvergne et porcs d'Auvergne
- Une baisse de la main d'œuvre et des exploitations depuis 1988.

### Localisation des exploitations.



L'avenir des exploitations agricole à Saulzet-le-Froid pourrait poser problème. Plusieurs exploitations n'ont pas de successeurs (9) quand seulement 3 en ont un. Les 4 autres exploitations ne sont pas concernées par la question succession.

Le cheptel est plutôt stable depuis 1988, malgré la forte baisse du nombre d'exploitation.
 L'agriculture à Saulzet-le-Froid est tournée vers les vaches laitières (14 exploitations, 807 têtes). Les vaches allaitantes sont aussi présentes: 6 exploitations, 71 têtes.

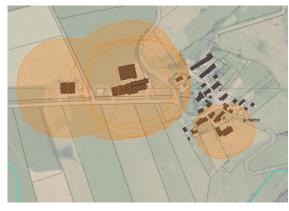
### Périmètres de protection sanitaire.

En fonction de leur nature, de leur taille et de leur mode de conduite, les bâtiments d'élevage et certaines de leurs annexes bénéficient de périmètres de protection sanitaire d'un rayon de 50 à 100 m. Le périmètre sanitaire rend cette zone inconstructible. Ainsi, un agriculteur ne peut pas construire un bâtiment d'élevage neuf ou une annexe à moins de 50 m ou 100 m de toute construction à usage d'habitation (habitations des tiers, stades, camping hors camping à la ferme, zones à urbaniser) sauf cas particuliers.

A l'inverse, une personne souhaitant construire à proximité d'une exploitation d'élevage doit respecter cette même distance. C'est la règle de réciprocité (Art L111-3 du Code Rural) qui prévoit une marge de recul entre un bâtiment d'élevage, ses annexes et les constructions de tiers à usage d'habitation ou à usage professionnel.



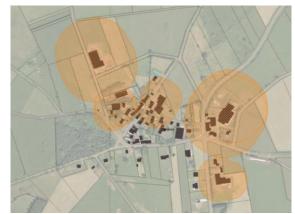
Pessade



La Martre



Espinasse



Zanières



Le bourg et Souverand

## **ENJEUX**

- La surface agricole à protéger
- Le patrimoine naturel doit-être protégé.

- Maintenir la présence d'exploitations agricoles. Permettre leur développement.
- Permettre le renouvellement des agriculteurs, soit par la reprise d'exploitation, soit par de nouvelles installations.
- Prendre en compte les exploitions en fin d'activité, sans repreneur.
- Protéger les terres agricoles.
- Gérer et préserver les quelques espaces boisés.
- Eviter l'aménagement ou le développement d'exploitations agricoles à proximité des secteurs sensibles.
- Préserver les structures végétales existantes.
- Préserver les trames bleues, et zones humides qui ponctuent le territoire.

## F. EQUIPEMENTS ET SERVICES

## 1. Les équipements scolaires et les services de l'enfance

Saulzet-le-Froid ne dispose d'aucun établissement scolaire. Les enfants de maternelle et primaire sont dirigés prioritairement sur les établissements de la commune d'Aydat. Pour les classes du cycle secondaire, les enfants de Saulzet-le-froid sont rattachés au Collège du Sancy à Besse-en-Chandesse et au Lycée Murat à Issoire.

### 2. Les équipements sportifs et culturels

Centre Pleine Nature à Pessade.

## 3. Les services publics

- Mairie de Saulzet-le-Froid
- CCAS
- Service d'aides à domicile (CC Les Cheires)
- Portage de Repas à domicile (CC Les Cheires)
- Médiathèque
- Caserne de pompier
- Salle polyvalente

## 4. Santé

• Pas de services de santé (médecins, pharmacies, soins infirmiers) sur la commune.

## 5. Les Associations

- Amicale des pompiers
- Comité des fêtes
- Société de chasse
- Association des conscrits
- Club des aînés

### **ENJEUX**

- Le cadre de vie.
- La proximité de services et d'équipements

- Maintenir les services et équipements
- Engager une réflexion sur les besoins de services et équipements supplémentaires, liés à l'accueil de nouvelles populations, et aux caractéristiques des populations.

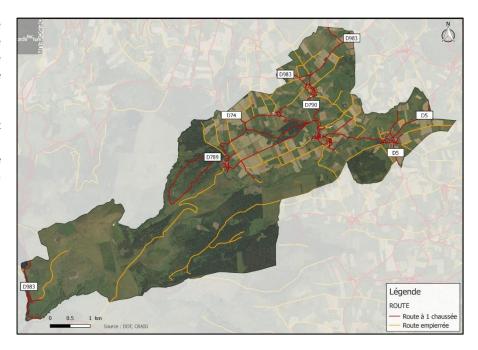
## G. MOBILITE

### a. Le réseau

Saulzet-le-Froid se situe en partie sur le massif des Monts Dores, ce qui limite le réseau routier, notamment sur la partie Ouest du territoire. Aussi, les routes se situent très majoritairement à l'Est:

La desserte de l'ensemble des hameaux et des deux bourgs est ainsi bien assurée.

A proximité, la D2089 permet à de nombreux actifs de se rendre dans le bassin d'emplois clermontois assez rapidement.



### b. Les transports individuels

- L'équipement automobile des ménages progresse. Entre 2008 et 2013, plusieurs ménages se sont équipés d'une seconde voiture. La majorité des habitants se rendent au travail en voiture (70,5%). Ce taux d'équipement important s'explique par le fait que les habitants de Saulzet-le-Froid vont, dans leur très grande majorité, travailler en dehors de la commune.
- Il n'existe pas d'aire de co-voiturage sur la commune.

### Les transports en commun

- Le bus des Montagnes
- Pas de ligne Trans'dômes
- Pas de gare.
- d. Un réseau de chemins et de circuits de randonnée développé.

### **ENJEUX**

- → Une meilleure organisation des déplacements, et notamment des transports collectifs.
- Les émissions de gaz à effet de serre.
- → La protection des personnes et des biens contre les nuisances sonores.

- Ne pas créer de zone urbaine à vocation d'Habitat à proximité des voies à grande circulation.
- → Limiter le mitage permet plus facilement de mettre en place des modes de déplacements alternatifs (co-voiturage, déplacements doux).
- → Les cônes de vue sur le territoire et le bourg depuis les voies d'accès doivent être préservés et mis en valeur.

## H. DEVELOPPEMENT URBAIN

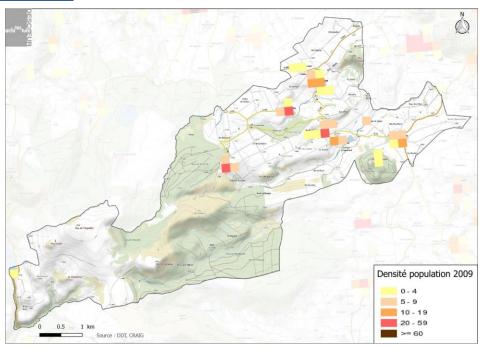
## 1. Le territoire de Saulzet-le-Froid

L'habitat est essentiellement concentré sur le bourg de Saulzet-le-Froid et sur les villages d'Espinasse et de Pessade (entre 20 et 59 habitants sur 4ha -carreau de 200m par 200m-).

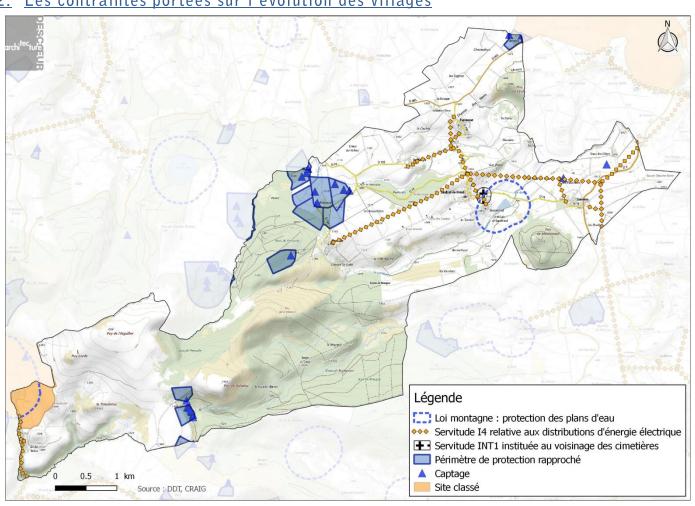
Le reste du territoire est concerné par un habitat plus dispersé.

#### Evolution des zones urbanisées :

- En 1999 : l'emprise urbanisée était de 17.48 ha.
- La consommation foncière entre 1999 et 2004 a été d'environ 0.63 ha.
- La consommation foncière entre 2004 et 2009 a été d'environ 1.47 ha.
- la consommation foncière entre 2009 et 2013 a été d'environ 4.00 ha.



## 2. Les contraintes portées sur l'évolution des villages



### **ENJEUX**

- La consommation des espaces agricoles et naturels.
- Le cadre de vie et paysager.
- La mise en valeur du territoire.

- Engager une réflexion sur le potentiel urbain. Le remplissage des dents creuses devrait être privilégié avant l'ouverture de nouvelles zones.
- Privilégier la forme originelle du bourg plutôt que la forme en étoile : éviter l'urbanisation linéaire et lâche.
- Privilégier la construction les nouveaux logements dans les zones d'assainissements collectifs.
- Protection soutenue des terres agricoles
- Favoriser la bonne insertion des bâtiments agricoles dans le paysage
- Favoriser l'habitat de qualité.
- Économiser le foncier. Cette orientation est d'autant plus difficile à gérer, que le modèle désiré des habitants vise toujours de plus grandes surfaces habitables, alors que le nombre de personne par ménage diminue.

## I. ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ET RECENTE

## 1. Les principales caractéristiques du bâti

### La pierre

La géologie du territoire se lit dans les constructions anciennes du bourg. On note une prédominance des matériaux d'origine volcaniques (basaltes, trachytes et trachyandésites...).









Le bois









Le métal.









### Les toitures et couvertures

- L'ardoise constitue le recouvrement le plus utilisé du territoire (ardoise en écailles de poisson majoritairement)
- La tôle ondulée.
- La tuile est peu présente.



### Les pignons à redans









### La montade









## 2. Le patrimoine architectural non protégé

## L'église de Saulzet-le-Froid

L'édifice n'est pas classé, mais elle abrite un groupe sculpté de la Vierge en majesté sculpté au milieu du Moyen-Age, à l'époque romane. Elle est en bois peint. Son classement date du 21 décembre 1978.







## 3. Les constructions de la commune

### La ferme de l'agriculteur éleveur





### Maison de bourg







### Constructions actuelles









## 4. Le petit patrimoine

La commune de Saulzet-le-Froid a fait l'objet d'un inventaire du petit patrimoine bâti non protégé, conduit par le Syndicat mixte du parc naturel des volcans d'Auvergne. Ont été répertoriés :

→ Zanières : 5 fontaines et 1 four à pain
 → Saulzet : 4 fontaines, 1 bascule et 1 étrave

→ Pessade : 6 fontaines et 1 four→ Souverand : 1 fontaine et 1 four

→ Espinasse : 4 fontaines

→ La Martre : 2 fontaines et un four

## **ENJEUX**

- → Préserver le patrimoine architectural du bourg et des villages.
- L'ensemble du bâti joue un rôle important dans la composition des paysages ruraux : maison d'habitation, bâtiments agricoles, petit patrimoine caractérisent le territoire et rappellent le travail des paysans dans la construction des paysages ruraux.
- Urbanisation maîtrisée et raisonnée
- → Développement de nouvelles formes d'habitat
- → Assurer l'attractivité de l'habitat

- Accompagner l'évolution des formes architecturales. Promouvoir les formes traditionnelles.
- Favoriser des réhabilitations de qualité
- Favoriser le recyclage des constructions. Les bâtiments anciens constituent une réserve importante pour une réutilisation en habitat avec possibilité d'extension dans les anciennes parties agricoles.
- → Impulser des opérations répondant aux objectifs de développement durable
- → Le zonage et le règlement du PLU tiendront compte des caractéristiques bien particulières des implantations humaines.

## J. HABITAT

## 1. Le contexte intercommunal de l'habitat : le PLH

Dans le contexte intercommunal des Cheires, la commune de Saulzet-le-Froid fait partie du secteur des Monts Dore (Saulzet-le-Froid et Le Vernet-Sainte-Marguerite). Elles appartiennent également au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et ont une vocation agricole et touristique. Ce sont les communes les plus âgées du territoire qui présente un marché de l'habitat spécialisé sur la résidence secondaire qui mute vers la résidence principale.

La commune de Saulzet-le-Froid peut produire 21 logements sur 18 ans, soit 1 logement/an; dans une enveloppe foncière de 1.5 ha.

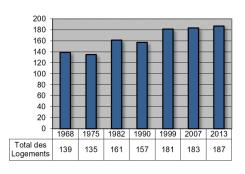
## 2. L'habitat à Saulzet-le-Froid

Un parc des logements en évolution constante, dominé par les maisons individuelles (98% des logements).

### a. Les Résidences Principales (RP)

- Les RP constituent 65,2 % du parc des logements. Cette part est en augmentation depuis 1982, avec une accélération depuis 1999.
- Entre 2008 et 2013, le nombre de RP a augmenté de 14 logements
- Les RP sont majoritairement, de grande taille avec près de 74% de RP qui possèdent 4 pièces en plus.
- 81% des RP sont des propriétés. Les RP en location représentent 13,9 % des logements. Entre 2008 et 2013, le nombre de propriétaires a augmenté (+8).
- La répartition par l'ancienneté des constructions est bien équilibrée.

### **Evolution des Logements**



### b. Les Résidences Secondaires (RS)

 Après une forte évolution entre 1968 et 1999, la tendance semble s'inverser sur les 14 dernières années avec une diminution de 6 RS entre 1999 et 2013. Elles représentent en 2013, 26.7% du parc des logements de Saulzet-le-Froid.

### c. Les Logements Vacants (LV)

- Après un pic en 1982, le nombre de logements vacants a diminué fortement : -32 logements en 31 ans, soit une moyenne d'un logement par an.
- La vacance identifiée sur la commune correspond à un habitat ancien, délaissé parfois depuis plusieurs années. Certaines constructions nécessitent des travaux importants avant d'être de nouveau habitées. La plupart se trouve dans le bourg. La restauration du bâti ancien est une condition de sauvegarde du patrimoine architectural, et du maintien de l'identité communale. De plus, ils constituent un potentiel de logements à réhabiliter et à remettre sur le marché.

### d. Les logements locatifs et locatifs sociaux

- Il n'existe pas de logement HLM sur la commune.
- Le nombre de personnes logées gratuitement a été multiplié par 2 entre 2008 et 2013.
- Le nombre de locataire augmente légèrement depuis 2008 (+3).

### e. Le niveau de confort des logements

La commune a longtemps pâtie d'une carence en petits logements. En 2013, elle offre 2 logements d'une pièce (+2 depuis 2008) et 6 logements de 2 pièces. Ces chiffres sont en augmentation depuis 2008 (+6).

Cependant, les indicateurs Insee affiche une tendance à la baisse entre 2008 et 2013 du nombre de très grands logements (+ de 5 pièces). Néanmoins, le nombre de grands logements représentent toujours près de 74% du parc des logements.

Ces indicateurs mettent en évidence 2 problématiques :

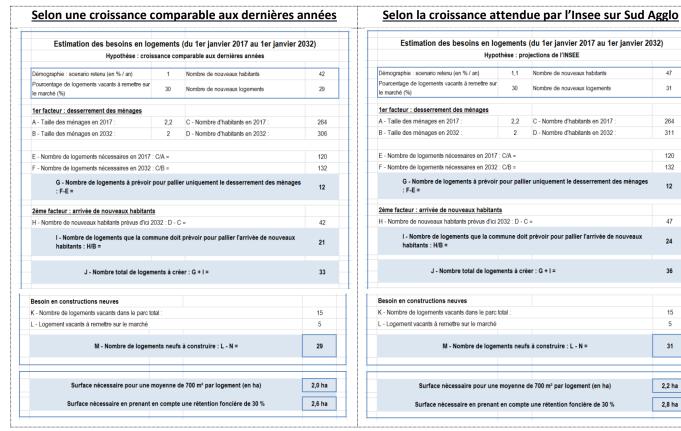
- Un déséquilibre dans l'offre de logement (rapport grands logements/ petits logements),

- Un modèle de logement individuel (4 pièces et +) très consommateur de foncier, alors que le territoire de Saulzet le Froid n'est pas extensible et que le desserrement des ménages sous-entend une demande plus forte en nombre de logements pour accueillir un nombre équivalent de ménages.

### f. La dynamique des résidents

- La rotation des logements est faible: 59 % des ménages habitent la même RP depuis 10 ans ou plus, dont 33,6 % depuis plus de 30 ans).
- Les logements construits depuis 2005 sur la commune de Saulzet-le-Froid sont exclusivement des constructions individuelles pures.
- La surface des logements construits est en moyenne de 153m².
- Le nombre de permis de construire (PC) et déclaration de projet (DP) déposé est très fluctuant selon les années.
- Selon les données communales sur les 10 dernières années, la consommation foncière par logement a été d'environ 2 275m².

## 3. Les Perspectives de Développement : estimation des besoins en logements pour 2032



### **ENJEUX**

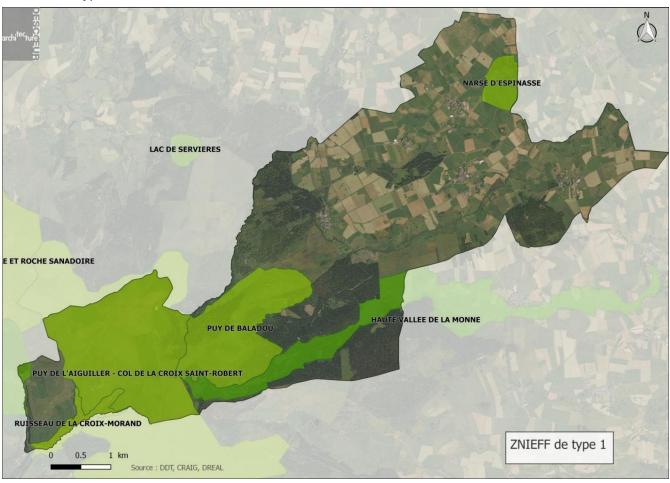
- Le maintien des populations en place en répondant aux besoins en termes de logements.
- L'accueil de nouvelle population.

- Encourager le recyclage des constructions.
- Libérer des terrains constructibles tout en maîtrisant l'étalement urbain. Viser les objectifs SCoT en termes de taille de parcelle afin d'économiser le foncier et préserver l'environnement.
- Diversifier l'habitat pour répondre à tous les besoins et économiser le foncier.
- Répondre aux exigences environnementales. Inciter la diminution des consommations d'énergie, favoriser la mise en place des énergies renouvelables dans le règlement PLU.

## K. LES ESPACES NATURELS

## 1. Les ZNIEFF

## a. ZNIEFF de type 1



### Narse d'Espinasse.

Superficie: 42,91 hectares

La Narse d'Espinasse est un marais méso-eutrophe tourbeux niché dans un cratère de maar (explosion phréato-magmatique) au pied du Puy de l'Enfer au sud de la Chaîne des Puys.

L'ancien lac de cratère, comblé à la fois par des matériaux détritiques et par les apports organiques liés à la végétation, est devenu aujourd'hui un marais, dont l'assèchement s'est accéléré du fait des actions anthropiques (drainage, route).

Les secteurs les plus humides et intéressants se situent au nord-est, et correspondent à des parvocariçaies. Elles sont entourées par des accrus de Saules et Bouleaux, que l'on retrouve dispersés sur l'ensemble du site, bordés par des ourlets mésohygophiles (mégaphorbiaies, milieu déterminant).



Des roselières peu humides sont présentes au sud-ouest, tandis qu'une grande partie de la surface totale est occupée par des prairies humides (à Canche cespiteuse ou Calamagrostis blanchâtre). On note encore quelques magnocariçaies.

La flore comporte actuellement 5 espèces protégées : les Laîches cespiteuse et à peu de fleurs, la Linaigrette gracile, la Ligulaire de Sibérie, pour laquelle la Narse représente l'une des plus belles stations d'Europe occidentale, et le Saule bicolore.

#### Haute vallée de la Monne.

Superficie: 310.74 hectares.

#### 6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	10	2010
37.22 Prairies à Jonc acutiflore	Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	4	2010
44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	5	2010

PLU

#### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources
Insectes	53976	Lycaena helle (Denis & Schiffermüller, 1775)			Informateur : BACHELARD P.
insectes	54191	Eumedonia eumedon (Esper, 1780)			Informateur : TEYNIE A.
Mammifères	60630	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LEMARCHAND C., BOUCHARDY C.

#### Puy de Baladou.

Superficie: 250.41 hectares.

Ces sommets surplombent la partie amont de la vallée de la Monne, et les versants sud escarpés abritent des rochers, des communautés de hautes herbes thermophiles (calamagrostidaies) et des formations montagnardes à Genêt purgatif, milieux tous trois déterminants. Les parties planes portent des landes sèches à Callune ou Airelle des marais, et des nardaies du Violion. En contrebas du versant sud, une plantation résineuse laisse parfois la place à des lambeaux de hêtraie acidiphile ou à des formations de transition.

La flore dénote déjà l'altitude élevée du Puy, avec la présence de la



Pulsatille blanche, du Sorbier nain, de l'Ail de la Victoire (espèces en liste rouge régionale), et du Lis martagon (espèce protégée). Des friches humides à Bouleau abritent un papillon de la liste rouge régionale, le Cuivré de la Bistorte.

L'avifaune reflète également la présence de milieux ouverts ou semi-ouverts d'altitude : Merle à Plastron et Busard cendré (liste rouge régionale), Pipit spioncelle (espèce à surveiller).

Par son caractère alticole et thermophile original, l'ensemble Baladou-Védrine, moins prestigieux que les crêtes les plus élevées du Sancy, apporte cependant un élément important au riche patrimoine biologique des Monts Dore

### Puy de l'Aiguiller – Col de la Croix St Robert.

Superficie: 1815,48 hectares.

L'altitude élevée des Puys de la partie sud leur confère un grand intérêt avec la présence de groupements subalpins (tous déterminants en Auvergne): landes subalpines à myrtilles (dont Airelle des marais), fourrés des sols frais de l'étage subalpin (à Saule des lapons), groupement à Fétuque paniculée, combes à neige relevant du Nardion dans les concavités d'ubac. Les versants du Puy de l'Angle abritent des éboulis (habitat déterminant). On note également des zones tourbeuses très intéressantes comportant un peu de haut-marais (habitat déterminant) et des parvocariçaies, et abritant de nombreuses espèces rares dont la Swertie pérenne (unique station du Puy-de-Dôme). Quelques prairies humides et magnocariçaies les accompagnent.



En-dessous des zones subalpines, les prairies pâturées relèvent essentiellement du Nardion, alors que plus bas, en l'occurrence dans la majeure partie du secteur nord, elles passent au Violion.

Les landes de l'étage montagnard comprennent, outre des landes à Genêt prugatif (habitat déterminant), des landes sèches et des fourrés mésophiles.

Enfin, quelques secteurs sont boisés par la hêtraie ou plantés en Epicéa.

La flore comporte pas moins de 10 espèces protégées et 6 non protégées mais en liste rouge régionale.

#### Ruisseau de la croix Morand.

Superficie: 45.08 hectares.

Critères d'intérêt de la zone : patrimoniaux (floristiques, phanérogames).

#### Lac de Guéry.

Superficie: 203.57 hactares.

Le lac en lui-même abrite d'intéressantes formations amphibies (Littorelletea, formations à Potamots rares, milieu déterminant), et comporte de petites tourbières en périphérie et des mégaphorbiaies (milieux déterminants). A l'ouest, une hêtraie à Scille lis-jacinthe (milieu déterminant) occupe le versant surmontée par un plateau abritant quelques tourbières, au milieu des estives (Violion) en partie remplacées par une plantation résineuse.

La flore est très riche. Le lac abrite la Litorell à une fleur (liste rouge régionale), le Fluteau nageant, et le Potamot allongé (protégées). Il comptait anciennement deux espèces d'Isoètes, rares fougères

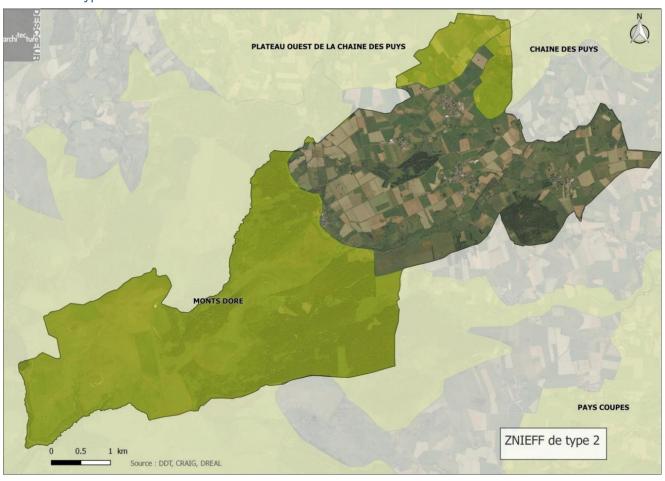


amphibies (Isoètes à spores spinuleuses et des lacs) qui semblent avoir disparu aujourd'hui. Les tourbières abritent 3 espèces de Laîches protégées (Laîches des bourbiers, à long rhizomes, pauciflore), et le Saule des Lapons (espèce boréale), également protégée.

Parmi les papillons, le rare Cuivré de la Bistorte (liste rouge régionale) fréquentent les tourbières et les mégaphorbaies adjacentes. La Vipère péliade (liste rouge régionale) est également présente.

L'intérêt ornithologique est lié aux milieux ouverts ou semi-ouverts de la partie ouest, avec le Merle à plastron (liste rouge régionale) et le Pipit spioncelle (espèce à surveiller).

## b. ZNIEFF de type 2



### ZNIEFF de type 2 : CHAINE DES PUYS (Superficie : 17683 hectares).

Critères d'intérêt de la zone : Patrimoniaux (faunistique, insectes, poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, floristique, ptérophytes, phanérogames).

ZNIEFF de type 2 : MONTS DORE (Superficie : 26469 hectares).

Espéces déterminantes présentes : Biscutella arvernensis (2 petites population), Hieracium aurantiacum (statut d'indigénat à définir), Pulsatilla alpina (3 petites populations), Salix lapponum (plusieurs populations importantes), Salix bicolor (4 petites populations).

ZNIEFF de type 2 : PLATEAU OUEST DE LA CHAINE DES PUYS (Superficie : 13334 hectares).
 Critères d'intérêt de la zone : Patrimoniaux (faunistique, insectes, amphibiens, oiseaux, mammifères).

## 2. Le site classé du lac de Guéry et de ses abords

Date de l'arrêté : 27 juillet 1973

Communes concernées : Mont-Dore, Orcival, Perpezat, Saulzet-le-

Froid

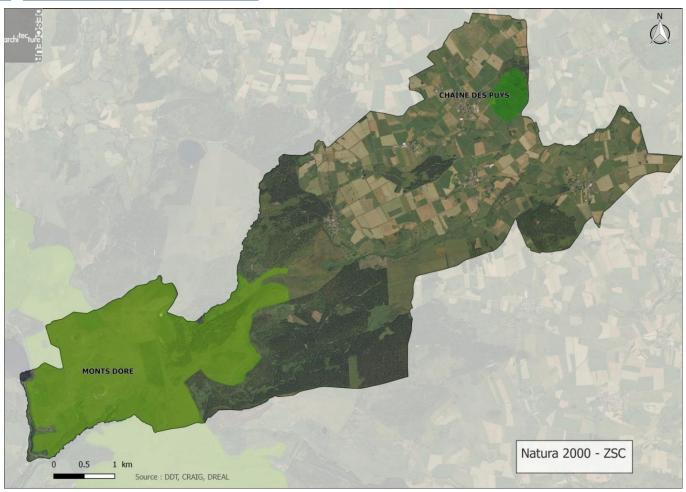
Superficie: 145,44 ha

La protection actuelle, le classement acté en 1973, englobe le lac, les rives à l'est et au sud sur 500 mètres environ, et les rives ouest et nord-ouest, plus pentues, sur 250 mètres environ. Au nord, elle s'étend jusqu'au col de Guéry et vient buter sur les Roches de Sanadoire et de Tuilière, elles-mêmes protégées en tant que site naturel inscrit. Cet ensemble naturel protégé correspond grossomodo au sud au bassin versant du cours d'eau, qui s'écoule du lac jusqu'à sa jonction avec un ruisseau plus large, le ruisseau de l'Enfer. Le périmètre de l'espace naturel sensible du lac du Guéry bénéficie d'un droit de préemption en date du 15/12/2008 au bénéfice du conseil départemental.



Mise à jour : DREAL 2016

## 3. Les sites NATURA 2000 ZSC



#### Chaîne des Puys (FR8301052)

La désignation du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys vise prioritairement les pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine. Elle vise également une végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques. Ainsi la Chaîne des Puys offre ses 90 édifices volcaniques en alignement du nord au sud qui constituent un paysage unique au monde avec des influences géo-climatiques (altitudes de 600 à 1450m et toutes les orientations) et des activités humaines (pastoralisme en particulier et sylviculture) qui engendrent un patrimoine naturel riche et diversifié. Ce sont



ainsi 12 habitats (milieux naturels) d'intérêt européen (sur 35 habitats inventoriés) qui coexistent en mosaïques sur 2041 ha éclatés en 9 entités sur 8 communes.

L'importance de la Chaîne des puys est liée à l'alignement nord-sud de ses 90 édifices volcaniques qui offrent des conditions géoclimatiques variées et permet le développement d'un patrimoine paysager et naturel, riche et varié

De plus, la **Narse d'Espinasse** offre l'une des plus belles stations nationales de Ligulaires de Sibérie et une importante population de Cuivré de la Bistorte, ce qui lui vaut un classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Ainsi, la qualité du patrimoine paysager et naturel de la Chaîne des Puys lui vaut un classement en site classé et un projet d'inscription aux biens du patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### Les Monts Dore (FR8301042)

S'étendant autour du Puy de Sancy (1866m) le site s'étale à une altitude moyenne de 1050m. Creusé des 3 vallées glacières de la Dordogne, de Chaudefour et de la Fontaine salée.

Le site englobe aussi l'ensemble remarquable du lac Guéry et des roches phonolithiques de Tuilière et Sanadoire.

Le risque principal est la pression touristique. En particulier du fait des stations de sport d'hiver au nombre de 3.

La conservation de la richesse floristique du site passe par sa maîtrise raisonnée. Les domaines skiables sans grand intérêt écologique sont exclus de façon à ne pas gêner inutilement leur gestion.



### 4. L'arrêté préfectoral de protection de biotope : la narse d'Espinasse

Description : voir description de la ZNIEFF de type 1 : NARSE D'ESPINASSE Arrêté du 15 juillet 1988



## 5. Les zonages aquatiques

### a. SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

L'objectif : 61 % des eaux en bon état d'ici 2021

Alors que le SDAGE 2010-2015 prévoyait un résultat de 61 % des eaux en bon état, aujourd'hui 30 % des eaux sont en bon état et 20 % des eaux s'en approchent

C'est pourquoi le SDAGE 2016-2021 conserve l'objectif d'atteindre 61% des eaux de surface en bon état écologique en 2021. À terme, l'objectif est que toutes les eaux soient en bon état.

### b. SDAGE Adour Garonne 2016-2021

L'objectif 2021 : 70 % des rivières du bassin en bon état.

### 4 orientations:

- Créer les conditions de gouvernance favorables
- Réduire les pollutions.
- Améliorer la gestion quantitative.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

### c. Les SAGE

#### Le SAGE Sioule.

Parmi les enjeux identifiés dans ces outils de planification, les éléments concernant plus particulièrement le territoire communal de Saulzet-le-Froid sont :

- préserver les zones humides et la biodiversité.
- restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, en préservant les têtes de bassin.
- surveiller la prolifération des espèces envahissantes.

#### Le SAGE Allier aval.

Les principaux enjeux du SAGE pour la gestion de l'eau sont :

- La gestion qualitative de la ressource en eau en maîtrisant les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux,
- La gestion concertée de l'espace alluvial en conciliant les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau,
- La gestion de la ressource en eau de la chaîne des Puys, en préservant cette ressource de qualité qui reste fragile.

### Le SAGE Dordogne amont.

Liste des enjeux du SAGE:

- Prévenir et lutter contre les pollutions diffuses et le risque d'eutrophisation des plans d'eau
- Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages
- Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité
- Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines

### 6. Les corridors bio-écologiques

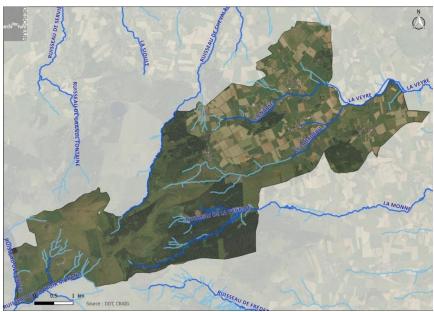
### a. Les trames bleues

### L'emprise de l'eau

La commune de Saulzet-le-Froid est située en tête des bassins versants. Son réseau hydrographique alimente l'Allier pour toute la partie Est du territoire, la Sioule et la Dordogne.

De nombreux ruisseaux sont présents sur la commune :

- Le ruisseau de l'Enfer délimite le territoire à l'Ouest
- Le ruisseau de la Croix Morand délimite le territoire au Sud-Ouest
- Le ruisseau de Chevalard délimite le territoire au Nord
- La commune est parcourue par les ruisseaux de la Védrine, de la Narse, de la Veyre, de la Monne et par le Labadeau

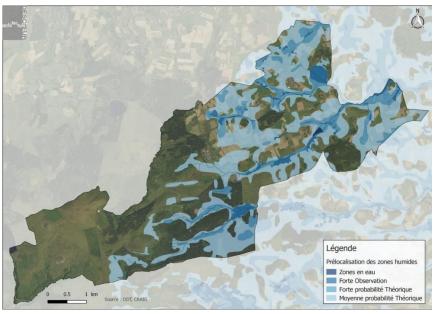


Le réseau hydrographique

### Carte des zones humides

Les zones humides ont considérablement régressé depuis 50 ans. Elles jouent pourtant un rôle fondamental à différents niveaux pour la préservation des ressources en eau et des usages associés (eau potable, etc.) :

- elles assurent une autoépuration des pollutions diffuses, plus particulièrement en tête de bassin où elles contribuent de manière déterminante à la dénitrification des eaux.
- elles constituent un enjeu majeur pour la conversation de la biodiversité.
- elles contribuent à réguler les débits des cours d'eau et des nappes souterraines (écrêtement des crues et soutien d'étiage) et à améliorer les caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau.

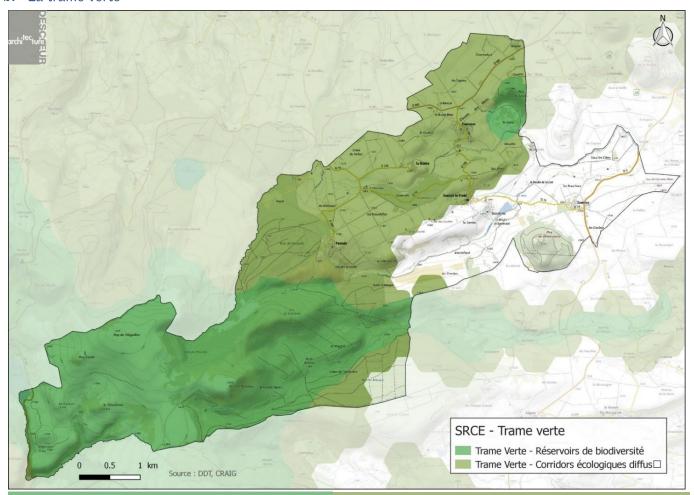


Prélocalisation du SAGE Allier aval





### b. La trame verte



Réservoirs de biodiversité : espaces à fort potentiel écologique, non fragmentés, et donc favorables au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité. Ces espaces ont une bonne, voire très bonne, fonctionnalité écologique.

Objectif : Préserver. Cela passe souvent par des modes de gestion adaptés à la biodiversité et par la préservation de leur caractère naturel, agricole ou forestier

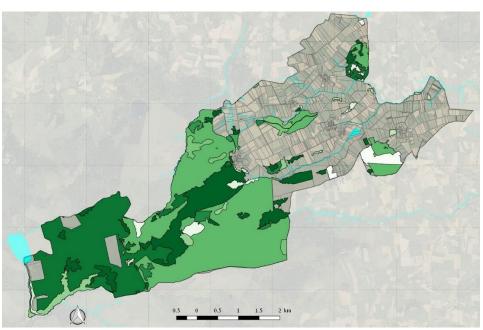
non fragmentés, qui contribuent à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et à la préservation de la biodiversité qu'ils abritent.

Objectif: Préserver la mosaïque paysagère et limiter la fragmentation afin de conserver un bon niveau de fonctionnalité globale de ces espaces.

Une trame verte extrêmement dense, essentiellement composée des massifs forestiers implantés au Sud et à l'Est de la commune, d'un maillage de haies et des ripisylves des ruisseaux.

Généralement considérés comme des milieux homogènes et plutôt bien préservés, les massifs forestiers jouent un rôle important en tant qu'habitats, au point d'être souvent assimilés à des «réservoirs de biodiversité», et sont réputés assurer un rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces.

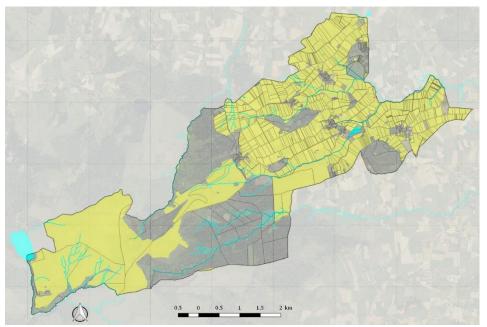
A Saulzet-le-Froid, la couverture forestière est très importante.



Carte de la trame forestière

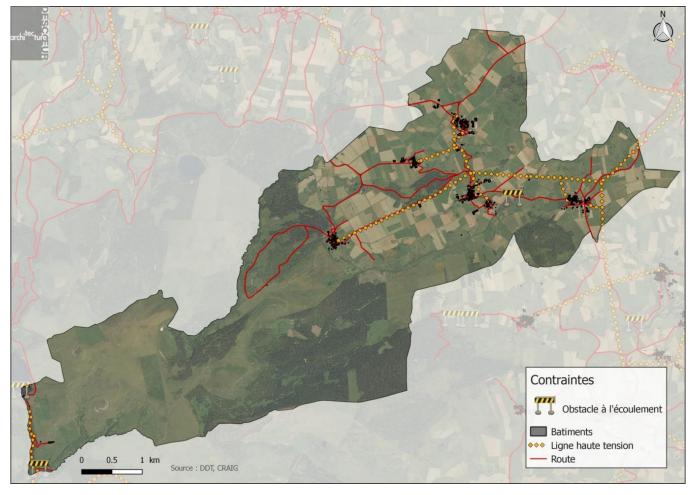
La trame agraire est définie par photo interprétation et croisement avec les RPG. La combinaison Trame Agraire et Trame Verte met en évidence les larges espaces qui couvrent le territoire.

Ces espaces agraires constituent un support complémentaire aux différents corridors écologiques. Ils constituent des liaisons très intéressantes entre les masses boisées et les autres espaces naturels. Les trames végétales (haies, arbres) qui maillent ces secteurs, permettent des connexions d'autant plus facilitées



Carte de la trame agraire

## c. Les contraintes portées sur le réseau écologique



PLU

### **ENJEUX**

- le respect et la protection des espaces naturels protégés.
- le renfort des corridors écologiques.
- les richesses faunistiques et floristiques

## ORIENTATIONS / Pistes de réflexion pour le PLU

- Préserver la trame bleue. Appliquer une marge de recul pour préserver les ripisylves.
- Préserver, renforcer les structures végétales.
- Maintenir les massifs boisés.

De manière générale, la maîtrise de l'urbanisation reste un enjeu important pour les continuités écologiques. Limiter l'urbanisation diffuse et sa progression ainsi que préserver ou restaurer des coulées vertes (constituées de jardins privés et/ou d'espaces publics) dans les villages, participent tout autant à la mise en scène urbaine, qu'à l'appréciation du cadre de vie par les habitants/visiteurs et qu'à la circulation des espèces sauvages

## L. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### Risques

Feu de forêt
Mouvement de terrain
Phénomène lié à l'atmosphère
Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
Séisme Zone de sismirité 3

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## 1. Le risque sismique

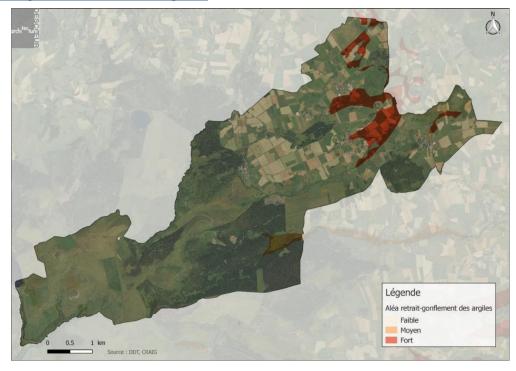
La banque de données SISFrance établie par le BRGM indique qu'un évènement sismique a eu lieu :

<u>Date</u>	<u>Heure</u>	Choc	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	<u>Intensité</u> épicentrale	Intensité dans la commune
1 Avril 1980	1 h 24 min 35 sec		MONTS-DORE (LE MONT-DORE)	AUVERGNE	4	0

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la commune de Saulzet le Froid se situe dans la zone de sismicité 3 (depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011). La commune doit donc respecter des règles de constructions adaptées, arrêté du 29 mai 1997.

## 2. Le risque de retrait / gonflement des argiles

La banque de données ARGILES signale que la commune de Saulzet-le-Froid est concernée principalement par un aléa fort.



## 3. Le risque Radon



#### Les communes à potentiel moyen ou élevé

Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central...) mais également certains grés et schistes noirs.

Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la <u>campagne nationale de mesure</u> montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent 100 Bq.m<sup>-3</sup> et plus de 6% dépassent 400 Bq.m<sup>-3</sup>.

## 4. Les ondes radioélectriques

Selon le site http://www.cartoradio.fr, aucune installation radioélectrique de plus de 5 watts n'est recensée sur le territoire communal.

## 5. Le risque Tempête

Une tempête correspond à une dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air distinctes. De cette confrontation naissent des vents pouvant être violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

### **ENJEUX**

La protection des personnes et des biens contre les risques naturels et technologiques.

## ORIENTATIONS / Pistes de réflexion pour le PLU

Il est nécessaire de tenir compte de la sensibilité naturelle du territoire dans les choix d'orientations et de développement de la commune. La protection contre les risques impose des contraintes sur le tissu urbain existant, tant sans sa requalification que dans sa densification. Concernant le risque mouvement de terrain, il conviendra de veiller dans les zones bâties à limiter le ruissellement pluvial urbain : conserver des espaces naturels perméables, limiter les emprises au sol des projets de construction, assurer le retour aux exutoires naturels susceptibles d'absorber les surplus en eau.

## M. LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

### 1. Le climat

Le climat de Saulzet-le-Froid est chaud et tempéré. Des précipitations importantes sont enregistrées toute l'année, y compris lors des mois les plus secs. Sur l'année, la température moyenne à Saulzet-le-Froid est de 8.6 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 775 mm.

PLU

### 2. L'air

La commune de Saulzet-le-Froid ne dispose pas de stations de mesures. Elle se situe dans la grande zone régionale d'AtmoAuvergne. La station de mesure la plus proche était celle de Besse (à 14km), mais depuis 2014, elle n'existe plus au réseau.



Données AtmoAuvergne pour l'année 2014 sur la zone régionale

### Les éventuelles nuisances sur la commune Saulzet-le-Froid sont essentiellement liées au trafic routier.

Il est à noter que la commune s'inscrit dans un territoire assez boisé. Cette ressource naturelle combinée à un climat plutôt montagnard, contribuent à une bonne qualité de l'air et va dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

## 3. L'eau

#### La Veyre

La Veyre est en état Moyen (niveau de confiance élevé). Les objectifs sont maintenus pour 2015

#### L'Allier

Selon l'Agence Loire-Bretagne, en 2011, date des dernières publications, l'état écologique de l'Allier est médiocre pour un niveau de confiance de l'état est élevé.

L'objectif de bon état écologique a été repoussé à 2021.

PLU

## Etat chimique 2013 des eaux souterraines Bassin Loire-Bretagne Données 2008 à 2013 Département : PUY-DE-DOME Etat et objectifs chimiques Masses d'eau en bon état FRGG128 Bon état et objectif 2015 Bon état et objectif 2021 ou 2027 Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027 Cause nitrates Cause pesticides Cause nitrates et pesticides Tendance significative et durable à la hausse Cause pesticides Cause nitrates et pesticides villes principales départements e 2010 - DEP - 23/11/201 Agence de l'eau Loire Bretagne 2013 Cours d'eau (données 2011 à 2013) Plans d'eau (données 2008 à 2013) Etat écologique 2013 des eaux de surface Bassin Loire-Bretagne Département : PUY-DE-DOME Eaux littorales (données 2011 à 2013) Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau Niveau de confiance de l'état Élevé Faible Plans d'eau, estuaires et eaux côtières Élevé Moyen Médiocre Mauvais Information non disponible MEFM MEA MEFM MEA Masse d'eau surfacique O MEN Echéances des objectifs 2015 2021 objectif moins strict villes principales GBD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 06/11 Agence de l'eau Loire Bretagne

## 4. L'eau potable

La commune de Saulzet-le-Froid gère le réseau AEP avec ses propres services (régie). Le territoire communal abrite de nombreux captages. Parmi eux, 2 alimentent le réseau communal : captage de Pessade et captage de la Martre.

Des analyses qualitatives sont effectuées régulièrement. Les données issues de l'ARS (Fiche qualité de l'eau Bilan 2014) concluent que la qualité de l'eau peut encore être améliorée car elle peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

Aucun puit privé n'est signalé sur la commune.

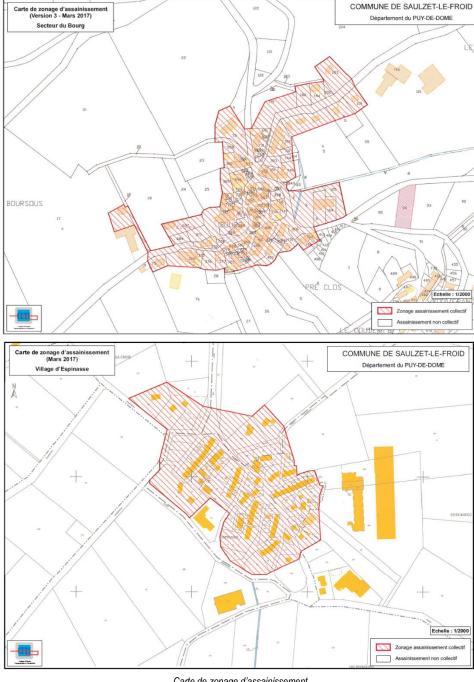
Selon les données disponibles, le bilan besoins en eau / ressources montre une situation largement excédentaire en période normale et de pointe sur chacun des réseaux, que ce soit en prenant compte les besoins actuels ou futurs (évolution de l'urbanisation estimé à 20 % sur 20

Courant 2017, la commune a pour projet l'extension du réseau d'eau potable à Zanières.

## 5. L'assainissement

La gestion du réseau collectif est assurée en régie.

Une modification de ce schéma directeur communal d'assainissement a été réalisée en 2015-2016 par le cabinet CETI. Un zonage d'assainissement collectif a été décidé sur la totalité du bourg avec la création d'une station d'épuration commune à l'ensemble du secteur et sur le village d'Espinasse. Le reste de la commune est en autonome.



Carte de zonage d'assainissement

Sur le secteur du bourg et Sauverand, la construction d'une nouvelle station d'épuration de 100EH est prévue pour la fin 2017 selon un système « filtre plantés de roseaux ». Ce procédé se classe parmi les filières de traitement biologique à cultures fixées sur supports fins (gravier, sable).

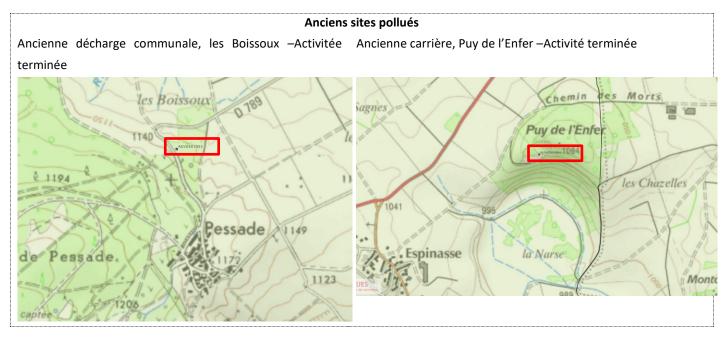
Sur le village d'Espinasse, la construction d'une nouvelle station est en programmation pour 2018.

Concernant les bâtiments en assainissement individuel, ils sont contrôlés par le SPANC, service transféré à C2EA. (Source : Rapport de synthèse des Visites, C2EA, décembre 2012)

Concernant les eaux pluviales, il n'existe pas de bassins d'orage sur le territoire communal.

## 6. La pollution des sols

La commune est concernée par la présence de 2 anciens sites pollués et d'une installation classée.





## 7. Les déchets

La gestion est assurée par le SICTOM des Couzes. Le SICTOM est compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets des ménages (les Points d'Apport Volontaire font l'objet d'une prestation de service) et le stockage des déchets résiduels. Le SICTOM des Couzes dispose de 2 déchèteries sur son territoire. Elles sont situées respectivement sur les communes de Besse et de Montaigut-le-Blanc. Par convention, les habitants de Saulzet-le-Froid ont accès à la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle (Clermont Communauté).

### 8. Les énergies

Les indicateurs Insee concernant le niveau d'équipement et de confort des Logements de la commune de Saulzet-le-Froid mettent en évidence :

PLU

- La majorité des logements est équipée d'un chauffage central individuel.
- On note une légère baisse du « tout électrique » entre 2008 et 2013.

L'Aduhme a réalisé en février 2015, une Carte d'Identité Energétique à l'échelle de la Communauté de Communes des Cheires.

La CC des Cheires consomme 314 GWh/an d'énergie. Le résidentiel représentent 48 % de cette consommation. Viennent ensuite les consommations dues aux transports (40 %), au tertiaire (8 %), à l'agriculture (3%) et à l'industrie (1%).

Parallèlement, la CC des Cheires produit 27 GWh/an. Cette production est basée à 91% sur la « biomasse solide ».

Si ce résultat peut paraître positif, il est loin d'être suffisant au regard de la consommation intercommunale, induisant une dépendance énergétique de 91.5 %.

La réduction de cette dépendance énergétique de territoire, par la production d'énergie renouvelable, peut être un potentiel de développement économique local ou d'économie financière, pour les ménages, les entreprises ou les collectivités locales elles-mêmes.

## **ENJEUX**

- La qualité du cadre de vie.
- La protection de l'environnement.
- La lutte contre les consommations énergétiques.
- La qualité et la quantité des ressources en eau.
- La qualité des sols.

- Définir une ambition démographique en compatibilité avec les moyens techniques de la commune et les capacités des ressources naturelles.
- Maîtriser l'étalement urbain.
- Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...) pour les constructions neuves.
- Permettre l'utilisation de ressources locales pour la production d'énergie (solaire, dispositifs photovoltaïques, bois...) dans le règlement du PLU.
- Préserver les boisements, les structures arborées et les espaces verts.
- Préserver les cours d'eau.
- Développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
- Eviter l'installation de sites polluants sur le territoire.

## N. LES PAYSAGES

La commune de Saulzet-le-Froid se situe à cheval sur l'entité paysagère des Pays Coupés et sur celles des massifs et plateaux volcaniques des Monts Dores. Cette situation lui confère une richesse paysagère particulière largement déterminée par la géologie couplée avec l'action de l'érosion, des ruisseaux et des glaciers qui ont fini de sculpter les formes du relief actuel.

PLU

Il résulte de cette histoire géologique des sortes d'espaces de très grande qualité naturaliste et esthétique dont la diversité sur ce territoire de montagne relativement confiné et facile d'accès a favorisé l'attractivité et l'exploitation des ressources dès l'avènement du tourisme au XIXème siècle (lacs, sommets, cascades...).



## 1. Les Monts Dore

Le massif des Monts Dore est un massif volcanique (strato-volcan) dont la forme est complexe. Il a été modelé par une érosion glaciaire qui l'a entaillé pour aboutir à ces formations de cirques et de vallées aux formes spécifiques. L'érosion fluviale a fini de sculpter les formes du relief actuel du massif.





### La dominante de fermes blocs

Les fermes blocs ont une volumétrie imposante, avec des toitures pentues, souvent avec des coyaux (éléments de charpente qui adoucissent la pente en bas de versant du toit au niveau de l'égout). Elles sont pour la plupart couvertes en lauzes ou en ardoises (souvent en remplacement du chaume.)

### Les "objets naturels"

Les crêtes, les cascades, les roches (Roche Vendeix, Capucin...), les cirques glaciaires (Fontaine salée, Chaudefour...), les lacs (Servière, Guéry, Chambon, Pavin...) et les tourbières, les cols (Col de la Croix Morand, col de Guéry, col de la Croix Saint-Robert...), les rivières... sont autant d'événements naturels qui marquent à tout moment l'expérience que l'on peut avoir de l'ensemble de paysage de montagne. Leur caractère plus ou moins visible, accessible, célèbre en fait des destinations singulières ou des points de repères partagés.

#### Les croix et systèmes de repérage

Les croix sont nombreuses et particulièrement visibles dans les territoires ouverts de montagne. Si leur signification est perdue pour une grande partie de la population, leur présence est marquante et en fait un motif paysager. Leur fonction était multiple : croix de chemins, croix des rogations et de processions, croix de limites, croix de villages et de cimetières, croix des ponts, des sommets, des sources et des fontaines, croix de mémoire.

PLU

## Le motif et la logique des piquets de neige.

Sur la plupart des routes du massif du Sancy, des piquets de neige sont installés de manière saisonnière, plus ou moins en bordure. Leur présence récurrente crée un paysage routier singulier, notamment en l'absence de neige.

### 2. Les Pays coupés des Volcans

### Pays coupés par les couzes et leur vallée.

Les pays coupés sont des endroits "marginaux", dans le sens où ils forment les marges de deux territoires bien distincts, un plateau et une plaine. Ce sont des "espaces entre", qui tiennent à la fois du plateau et de la plaine sans en être entièrement. On pourrait dire aussi que ce sont des "franchissements" ou des "seuils". Ces espaces ont suffisamment d'épaisseur pour être identifiés de manière singulière, ceci au travers de la caractéristique pratique suivante : coupés par les rivières et les vallons (ou creusés par ces rivières), il est plus compliqué qu'ailleurs de les traverser perpendiculairement à ces traits de coupe. Il en découle, dans ces pays, un sens particulier et contraint de l'usage du territoire.

### Des formes géologiques marquantes.

Cet ensemble de paysages offre une succession de bassins d'effondrement et de défilés séparés par des reliefs souvent d'origine volcanique. Il en résulte une morphologie très complexe relevant de deux temps différents :

#### Une grande diversité de situations paysagères liée à la géologie et au climat.

Cette complexité géologique, et celle des sols qui en résultent, ajoutée au large étagement en altitude de 500 mètres à 1200 mètres et une certaine sécheresse du climat (le secteur est protégé par les reliefs du Sancy des influences venant de l'ouest) engendrent une très grande variété des terroirs, des potentialités agronomiques et types de mise en valeur, et donc des paysages.

### Un processus de retour aux dynamiques naturelles d'une ancienne vallée exploitée : la vallée de la Monne.

Parmi ces formes de présence humaine dans ces vallées, l'une des plus singulières est peut-être celle disparue des paysans qui descendaient moudre le grain au bord de la Monne et qui habitaient les maisons en ruine du village de Riberolles. Le pont du Moyen-Age, le village abandonné sous la végétation, la nature des chemins... confèrent au lieu une atmosphère étrange.





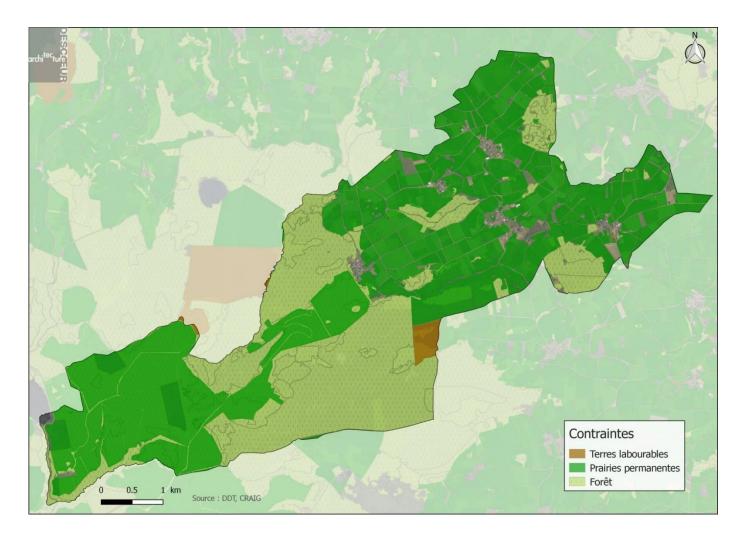
### **ENJEUX**

- La qualité paysagère.
- La qualité du cadre de vie des habitants.
- L'évolution des paysages.

- Veiller au traitement de la transition entre espaces agricoles et espaces urbains.
- Conserver l'ouverture des paysages.
- Conserver la lisibilité des reliefs.

## O. LES ORIENTATIONS GENERALES

Veiller à protéger les espaces agricoles et forestiers



 Prendre en compte les servitudes d'utilité publiques, les zonages naturels et le risque argile

